

Docteur Jérôme MANUCEAU
Chirurgie Générale et Vasculaire
Chirurgie Coelioscopique

Pointe - à - Pitre, le 20 septembre 1997

Ancien Interne Médaille d'Or des Hôpitaux de Marseille
Docteur ès Sciences
97 1 112040

CENTRE D'AFFAIRES DE BERGEVIN
97110 Pointe - à - Pitre
Tel : 0590 90 16 18
Fax : 0590 91 86 62

O B J E T : Appel de Mme NIEGER
Réf : R97097196-1. Affaire n° 6590
Nombre de pages : 18.

Monsieur le Président,

Madame Lucina NIEGER, Directrice de la DDASS de Guadeloupe a fait appel de la décision de l'Ordre Régional des Médecins des Antilles et de la Guyane du 14 décembre 1996.

Ma défense est construite de la façon suivante :

- A - BREF HISTORIQUE
- B - RÉPONSE AU MÉMOIRE DE Mme NIEGER
- C - LE FOND DU PROBLÈME
- D - CONCLUSION

...

Docteur Jérôme MANUCEAU

Chirurgie Générale et Vasculaire
Chirurgie Coelioscopique

Pointe - à - Pitre, le 10 septembre 1997

Ancien Interne Médaille d'Or des Hôpitaux de Marseille
Docteur ès Sciences
97 1 11204 0

CENTRE D'AFFAIRES DE BERGEVIN
97110 Pointe - à - Pitre
Tel : 0590 90 16 18
Fax : 0590 91 86 62

O B J E T : Appel de Mme NIEGER
Réf : R97097196-1 Affaire n° 6590
Nombre de pages : 10.

Monsieur le Président,

Permettez-moi au préalable de souligner que Madame Lucina NIEGER, Directrice de la DDASS, vous signale dans sa lettre (Réf : Réponse à vos courriers R97063100 du 7/03/97 et R97063100-1 du 10/03/97) qu'elle s'occupe elle-même de cette affaire (Affaire suivi par : Mme NIEGER). Or je découvre avec stupéfaction, parmi les documents qu'elle vous adresse, seize dossiers de patients dont les noms n'ont pas été masqués. Elle *viole* ainsi *délibérément* le *secret médical*.

Depuis quand un administrateur de santé, fut-il directeur d'une DDASS, a-t-il ce droit ?

Puis elle récidive dans sa lettre du 25 Juillet 1997, en envoyant quatre histologies faites par le Docteur TRIVAL. L'article L 177, qu'elle invoque pour justifier son attitude, concerne le contrôle des Etablissements de Santé. A aucun endroit il n'est dit qu'elle est autorisée à violer le secret médical. Il s'agit d'une dérive inadmissible de la part d'un cadre administratif qui, sous prétexte d'avoir du pouvoir, se croit tout permis.

Quatre vingt de mes dossiers ont été confiés au Docteur De LACROIX, médecin inspecteur de la DDASS, le 20 Juin 1996. Elle venait d'être nommée **responsable** de cette affaire. Elle remplaçait le Docteur Véronique MAZILLE, qui s'était contentée d'accuser le Docteur LE CABELLEC et moi-même d'entente illicite. Après une longue discussion avec le Docteur De LACROIX, j'avais compris qu'elle cherchait sincèrement la vérité et j'avais accepté de collaborer. Je l'invitais à venir interroger et examiner tous les patients (à cette époque, il y en avait 20 par semaine) et assister aux interventions faites sous coelioscopie. Elle avait officiellement pour mission de s'entourer d'un *Conseil Scientifique*.

Le Docteur De LACROIX s'est immédiatement mise au travail. Elle a contacté les personnalités scientifiques et médicales qui devaient faire partie du *Conseil Scientifique*, elle a fait faire 15 prélèvements d'eau et est allée à la Désirade inspecter le Chateau d'Eau. C'en était trop pour Madame NIEGER. Elle a très vite compris qu'elle ne pourrait manipuler ni le Docteur De LACROIX, ni le Conseil Scientifique. Elle lui ordonna alors de tout arrêter, en attendant que les Docteurs INFUSO et QUENEL du Réseau National de

-2-

Santé Publique (RNSP), viennent prendre la relève. Ils avaient été en rapport avec le Docteur MAZILLE depuis janvier 96 et avaient mis au point avec elle, la version de la **terreur** que nous reverrons plus loin, dès le début avril 96. Le Docteur De LACROIX cité depuis comme co-auteur des rapports du RNSP et de la DDASS, n'a pas signé ces documents manipulés par Madame NIEGER.

Tous les mots des écrits de Madame NIEGER sont calculés afin de déformer la réalité et aboutir à ce qu'elle veut démontrer. Ainsi la précision qu'elle donne sur la technique opératoire employée n'est pas innocente : **"tous les patients ont été opérés sous coelioscopie"**. Tout d'abord, cette affirmation est fautive puisque je n'opère les enfants sous coelioscopie qu'à partir de 10 ans. Ensuite, elle essaie de vous suggérer une accusation diffamatoire de sa part que m'ont rapportée les journalistes et les R.G. : **"j'aurais profité des Désiradiens pour m'entraîner à la chirurgie coelioscopique."** Je tiens à préciser qu'au moment où ce problème s'est posé, il y avait déjà 3 ans que je pratiquais la coelio-chirurgie presque exclusivement et que j'étais à plus de 2000 coelioscopies. Le fait que sur les 160 coelioscopies que j'ai pratiquées dans cette affaire, il n'y a eu **aucune conversion, aucune complication** et que la moyenne des hospitalisations a été de 48 heures en post-opératoire, prouve bien la maîtrise que j'avais déjà de cette technique.

Prenons le Mémoire de Madame NIEGER et discutons le paragraphe par paragraphe :

I - RAPPEL DES FAITS

Dès l'introduction Mme NIEGER montre qu'elle n'a toujours pas compris que tout médecin généraliste a des correspondants privilégiés pour chaque spécialité sans pour cela porter atteinte au libre choix du malade.

Je vous rappelle que j'ai opéré 80% des patients soit 194 sur 234, et non 96 % comme elle l'affirme.

Si l'on exclut les recherches étiologiques, que j'ai pratiquées sur mes patients (sérologie, bactériologie et parasitologie des selles et des pointes des appendices), indépendamment des recherches du Docteur LE CABELLEC, on constate que, pour le compte de la DDASS, le Docteur Véronique MAZILLE, responsable de cette affaire jusqu'au 10 Juin 1996, n'a réalisé aucune recherche étiologique en dehors d'un **prélèvement d'eau** le 22 Janvier 1996 pour la recherche d'une yersinia. Ainsi les enquêtes dont parle Madame NIEGER se résument à:

1-un contrôle de la cantine scolaire le 20 Janvier 1996, sans qu'aucun prélèvement ne soit pratiqué (lettre du 27/05/1997),

2-une recherche de yersinia, prélèvement d'eau du 22 janvier 1996.

Les quatre points suivants sont exclusivement orientés pour démontrer la thèse de

-3-

Madame NIEGER : la *culpabilité* du Docteur LECABELLEC et de moi-même. En effet; ayant décidé que l'eau ne devait en aucun cas être mise en cause, il ne lui restait que cette solution.

Ainsi dans la note adressée à Monsieur le Préfet par la DDASS le 09 Avril 1996 (page 42 et 43 du Rapport d'Investigation), on lit :

"Le réseau national de santé publique demande que soit confirmé la réalité des appendicites et non pas des appendicectomies(relecture des lames d'anatomo-pathologies, autre chirurgien) .

Deux hypothèses se dégagent...

- **problèmes infectieux...**

- **installatlon d'une " terreur"...**(un seul interlocuteur médical et chirurgical,... "

Ils posent le problème à l'envers : au lieu de s'intéresser à la totalité de la pathologie, dont plus de la moitié de la population a souffert (douleurs abdominales, problèmes cutanés et gynéco-urinaires y compris chez les fillettes), ils ne se sont intéressés qu'aux cas les plus graves qui ont abouti à une appendicectomie. Ce faisant, ils ont oublié une troisième hypothèse qui reste à explorer : **un problème toxique d'origine hydrique.**

De toute façon , comme ils n'ont fait **aucune recherche étiologique**, il ne leur restait qu'à prouver l'installation d'une " terreur", c'est-à-dire, d'une **psychose collective**. Mais lorsqu'on sait que les quatre premiers mois, ce sont les enfants, parfois très jeunes qui ont été touchés presque exclusivement, on est étonné. Ou alors, on se trouve devant une première mondiale : **une psychose collective ne touchant que des enfants !** Ce paradoxe ne les gêne pas et à partir d' avril 1996, ils vont s'appliquer à démontrer cette absurdité. Ainsi on comprend mieux les points qui suivent :

3- le 04 Avril1996 le Docteur Véronique MAZILLE se rend sur l'île, pour exiger du Docteur LECABELLEC de ne plus m'envoyer ses patients, mais de les adresser au Professeur STROBEL, dirigeant le service de dermatologie et maladies infectieuses. Devant le caractère injurieux de cette démarche ,le Docteur LECABELLEC refuse et arrête là sa collaboration avec la DDASS.

4- les dossiers que j'ai confiés à la DDASS seront utilisés par les deux médecins du RNSP, qui n'ont aucune compétence chirurgicale, ni même aucune pratique médicale,pour démontrer que je suis un chirurgien dangereux pour mes patients.De plus ils ont mis au point un questionnaire et feront interroger une soixantaine de patients déjà opérés. Ils croyaient pouvoir démontrer ainsi, **sans examen clinique**, une contradiction avec le syndrome appendiculaire. Précisons que les personnes qui ont interrogé les patients étaient, outre le Docteur De LACROIX, une infirmière et une aide soignante.

C'est la démarche typique de technocrates qui croient pouvoir tout résoudre de leur bureau, même des problèmes qu'ils ne connaissent pas.

5- A propos des 53 lames d'histologies relues par le Professeur Nicole BROUSSE, le Rapport d'Investigations affirme page 3...

"l'expertise anotomo-pathologique ...ne confirme le diagnostic d'appendicite aiguë que dans un cas.."

Ainsi les auteurs laissent croire que 52 lames montrent des appendices normaux et pour

-4-

qu'on ne puisse pas les contredire, Madame NIEGER garde le rapport secret ; et surtout, elle n'attaque pas le Docteur GIRODROUX qui "aurait " signé 52 histologies de complaisance sur 53.

Vous venez d'obtenir, à ma demande, une partie de ce rapport : le **tableau récapitulatif**. Le Conseil Régional de l'Ordre n'a pas eu cette chance malgré sa demande explicite. A la lecture de ce tableau, je constate avec stupéfaction qu'aucun appendice n'est qualifié de normal. Lorsque l'on sait qu'en matière d'appendicite il y a une dissociation anatomo-clinique, on comprend qu'il s'agit là, d'une **manipulation exemplaire de l'information**.

Ne pouvant pas faire expertiser la totalité des lames de la période 1er août 1995 - 31 juillet 1996, puisqu'elles sont sous scellés, j'ai demandé au Docteur Jean TEXIER, histologiste parisien connu, de relire les 28 lames d'appendicectomies datant du 1er août 1996 au 31 juillet 1997. Il ne trouve pas de contradiction avec le Docteur GIRODROUX. Ce résultat est doublement gênant pour Madame NIEGER. Il réhabilite l'honneur du Docteur GIRODROUX et contredit ce qu'elle a toujours affirmé : "*après la publication du Rapport d'Investigation, il n'y a eu aucune appendicectomie sur la Désirade (déclaration du Professeur DRUCKER)*".

Rappelons qu'avant ces événements dramatiques, je n'avais opéré, en 1 an, que 4 appendicites. Ainsi, après la première crise (oct 95 - juin 96), il y en a eu sept fois plus.

6- Il s'agit de la visite des Docteurs INFUSO et QUENEL du RNSP, à la Désirade, fin Juillet 1996. Ils se sont contentés d'interroger quelques familles, mais ils ont oublié de rapporter :

- *que certains Désiradiens sont venus leur montrer des vers sortant de leurs robinets

- *que le fameux Château d'Eau est non conforme

- *que le Maire de la Désirade est, en toute illégalité, le responsable de la **SOGEA (filiale de la Compagnie Générale des Eaux)** de l'île. Ainsi c'est lui qui fixe le prix de l'eau et qui signe la concession à la SOGEA. Que son frère est le responsable de la distribution de l'eau, que sa soeur est la secrétaire et surtout que sa femme était l'agent DDASS de l'île chargée des prélèvements de l'eau, pour les analyses, jusqu'en octobre 1996 (page 16 du rapport de la DDASS)

- *que le Directeur des Affaires Internationales de la Compagnie Générale des Eaux n'est autre que Monsieur Jean-Louis DIEFENBACHER, le **frère du Préfet de la Guadeloupe** pendant ces événements tragiques.

Savoir cela, permet de mieux comprendre l'attitude des uns et des autres.

Ajoutons encore:

- * qu'ils ont oublié de parler des 40 Désiradiens opérés par d'autres chirurgiens que moi. Ce chiffre est dix fois plus élevé qu'en temps normal

- * qu'ils ont complètement ignoré les pathologies autres qu'appendiculaire. Pourtant plusieurs centaines de personnes en ont souffert

- * que les chiffres qu'ils donnent sur la répartition géographique des patients opérés sont **délibérément faux** (j'ai procuré au Conseil Régional de l'Ordre et au SRPJ la liste de tous les patients et leur adresse)

- * que la méthodologie épidémiologique utilisée est en contradiction complète avec les principes de base des Statistiques (lettre du Professeur NOIRCLÈRC)

Tous ces faits sont vérifiables.

-5-

II - MOYENS ÉVOQUÉS DEVANT LE C. R. O. M.

Art 6 :

La réponse de l'Ordre Régional est très claire et j'ai donné les chiffres précis ci-dessus (80% des patients ont été opérés par moi et **non la totalité** comme le déclare Madame NIEGER), il ne faut pas oublier que la Désirade, avec ses 1600 habitants, est un gros village et que tout se sait. Même après le départ du Docteur LE CABELLEC le 11 août 1996 et malgré tous les efforts déployés par la DDASS, la Préfecture, le Maire et même le nouveau médecin pour me discréditer, l'immense majorité des Désiradiens vient toujours se faire opérer par moi.

Ce qu'avait proposé le Docteur MAZILLE, comme nous l'avons vu au point n° 3, ce n'est pas une aide pour une recherche étiologique mais un détournement des patients vers le service du Professeur STROBEL, "chargé de mettre à jour" une *pratique médicale* condamnable.

Art 8 et 40 :

Mme NIEGER reprend à son compte la position des Docteurs INFUSO et QUENEL sur l'attitude à avoir devant une appendicite. Venant de personnes n'ayant aucune qualification chirurgicale, cela est tragique. Ils ne savent pas que c'est principalement **l'examen de l'abdomen du malade** qui permet de poser l'indication opératoire. Pour que les choses soient plus claires, j'ai demandé à plusieurs chirurgiens incontestables de me mettre par écrit leurs sentiments sur le diagnostic de l'appendicite (ci-joint ces lettres).

Une autre affirmation diffamante, aucun patient adressé pour phimosis n'a été opéré d'appendicite. C'est l'inverse, quand un enfant est opéré d'appendicite et s'il présente un phimosis les deux interventions sont effectuées avec l'accord des parents. Mme NIEGER est-elle habilitée à soulever un tel problème ?

Quand à la citation de mes propos, il ne s'agit pas d'un enregistrement. Ce sont des notes que les Docteurs INFUSO et QUENEL ont prises le 24 juillet 1996 lors de leur passage à mon cabinet. J'ai effectivement prononcé plusieurs de ces phrases. Mais le sens qu'ils leur ont données est diamétralement opposé à ce que j'ai dit.

Ainsi, après avoir accusé de **compéragé** LE CABELLEC et moi-même, voici qu'ils m'accusent ici d'avoir pris les Guadeloupéens en général et les Désiradiens en particulier pour cobayes dans une **expérimentation**. Ainsi, chercher à comprendre un phénomène que je rencontre dans ma pratique est à leurs yeux, hautement suspect. Mais au fait, suspect de quoi ? Une attitude scientifique devant les problèmes leur est visiblement, totalement étrangère. 0

Art 13 et 20 :

Mme NIEGER trouve normal qu'avec l'aide du Préfet et certains membres de la DDASS et du RNSP, on nous traîne dans la boue, on nous diffame, on nous harcèle depuis avril 96 LE CABELLEC et moi-même.

Le 30 Juillet 96 le Préfet demandait aux Désiradiens, par un communiqué publié dans tous les médias, de ne plus venir à la Clinique où j'opère, mais d'aller au CHU . En août et septembre 96, mon cabinet est vide. Le 11 août, le Docteur LE CABELLEC est poignardé. A cette date, les médecins de Guadeloupe me considéraient comme un criminel. Je ne pouvais pas sortir sans être désigné du doigt et sans entendre des ricanements dans mon dos. Mes enfants étaient agressés verbalement par leurs

-6-

camarades de classe.

Elle est par contre scandalisée lorsqu'en septembre 1996 un journal publie ma version des faits.

Art 32 et 33 :

Mme NIEGER fait semblant d'oublier que la crise s'est arrêtée brutalement fin juin 1996, trois semaines avant l'arrivée des deux épidémiologistes le 22 juillet 1996. Et ceci parce que le Docteur LE CABELLEC donna aux Désiradiens la consigne de ne plus boire l'eau du réseau. C'était la preuve la plus éclatante de la responsabilité de l'eau.

En ce qui concerne le Professeur STROBEL, un ami très proche du Docteur Véronique MAZILLE (responsable de cette affaire jusqu'en juin 1996), il l'a soutenu sans connaître le dossier et sans jamais avoir examiné un seul de mes patients. Il a prétendu à la télévision locale RFO, qu'il n'y a jamais eu d'appendicite à la Désirade. Visiblement, il a oublié son devoir déontologique et a été diffamant à mon égard.

Art 35 :

Mes patients sont avisés que la sérologie VIH est effectuée systématiquement, sauf refus explicite, par une affiche dans la salle d'attente, à côté de celle des tarifs. En outre je les informe personnellement, pour avoir leur accord.

Je ne vois pas le rapport entre ce problème et celui de la Désirade, si ce n'est une intention diffamatoire de plus.

III - LA CRITIQUE DES ARGUMENTS DÉVELOPPÉS PAR L'ORDRE RÉGIONAL POUR MA RELAXE.

A1 :

Je suis d'accord avec Mme NIEGER pour dire que je suis seul responsable de mes actes et donc des appendicectomies que j'ai effectuées. Une fois de plus, elle nous montre qu'elle n'a rien compris à ce qu'a dit l'Ordre Régional.

A2 :

Je suis une fois de plus d'accord avec Mme NIEGER : tous les opérés qui ont continué à boire l'eau du robinet, ont présenté des douleurs abdominales diffuses (et non plus localisées dans la FID), comme les appendicectomies de longue date. Contre ces douleurs, seuls les anti-inflammatoires avaient une certaine efficacité.

A3 :

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins sait sûrement mieux que Madame NIEGER ce que signifie la dissociation anatomo-clinique en matière d'appendicite. Je ne sais pas dans quelle littérature médicale, elle est allée chercher sa définition. Visiblement ce n'est pas celle que lisent les chirurgiens.

Qu'un administratif non médecin, vienne faire la leçon à des médecins , sur des problèmes médicaux, est proprement scandaleux.

-7-

IV- LE PROBLÈME DE FOND

Les problèmes de santé des Désiradiens ont commencé dès la fin de septembre 1995. Début octobre 1995, le Docteur LECABELLEC alerte la DDASS. Les médias s'en font l'écho dès le 11 octobre (voir article France Antilles). Aucune réaction de la DDASS , aucune initiative, aucune réponse aux appels "au secours" de plus en plus pressants et désespérés de la population et de leur médecin, le Docteur LE CABELLEC.

Dés le début, un principe de base va dicter la conduite de Madame NIEGER : *IL NE FAUT PAS PARLER DE L'EAU.*

Pourtant c'est l'eau qui est mise sur la sellette depuis le début , à cause de sa couleur(marron), de son odeur, des vers qui sortent des robinets et de la vague de gastro-entérites de fin septembre et début octobre 1995.

Madame Lucina NIEGER vient de vous montrer comment elle s'est servie de ses prérogatives pour manipuler et falsifier l'information :

1- sur les communiqués qu'elle vous a envoyés concernant l'eau de La Désirade, on lit, sur celui du 06 Juin 1996 :

Les analyses d'eau du réseau sont normales.

Sur celui du 30 Juillet 1996 publié par la Préfecture, on lit entre autre:

*S'agissant de l'eau, outre les **prélèvements mensuels**, la DDASS...*

*Il ressort clairement des résultats des analyses..., que la **qualité de l'eau fournie par le réseau est irréprochable...***

2- A la demande des analyses d'eau entre le 1er Janvier 1996 et le début Juin 1996; elle vous envoie l'analyse physicochimique réduite du Bourg de Désirade du 19 Avril 1996. La conclusion en est :

EAU NON POTABLE

Je vous joins la totalité des analyses du 19 Avril 1996, que j'ai pu obtenir par ailleurs et que visiblement elle n'avait pas envie de vous envoyer. Elles sont éloquentes même si un Ingénieur Sanitaire nous explique que la présence de streptocoques fécaux n'est pas liée dans ce cas à une contamination fécale . Mais alors, pourquoi l'Institut Pasteur conclut-il à une

EAU NON POTABLE ?

Et où sont passées les autres analyses?

De tels mensonges sur la fréquence des analyses et la qualité de leurs résultats sont étonnants dans la bouche d'une Directrice d'une DDASS.

Pourtant la responsabilité de l'eau est évidente:

d'une part les faits parlent d'eux-mêmes

1- la crise a commencé après la coupure de l'eau sur la Désirade pendant 3 semaines au début Septembre 1995

2- la crise s'est arrêtée fin Juin 1996 lorsque le Docteur LECABELLEC a réussi à convaincre les Désiradiens à ne plus boire l'eau du réseau. Cependant le taux

-8-

d'interventions est quand même resté 5 fois supérieur à celui d'avant Août 1995.

3- la crise a repris à la mi-Avril 1997, lorsque certains Désiradiens abusés par les autorités, se soient remis à boire l'eau du réseau. En effet après l'annonce de la décision du Conseil de l'Ordre Régional au début Février 1997, afin de compenser l'effet désastreux sur l'opinion publique, une campagne sans précédent s'en est suivi. La DDASS, le nouveau Préfet, le Directeur du RSNP, le Professeur CHAMBON et les Ministres GAYMARD et DE PERETTI, ont tout fait pour discréditer la décision de l'Ordre Régional des Médecins en déclarant **"qu'il n'y a jamais eu de problème de Santé Publique sur l'île de la Désirade et que la qualité de l'eau distribuée a toujours été parfaite"**.

4- la nouvelle crise s'est arrêtée à la mi -Juin, après que les médias aient de nouveau mis en garde les Désiradiens contre l'eau et que la population se soit arrêtée à nouveau, de la boire.

Ainsi, en l'espace de deux mois, j'ai dû hospitaliser quarante (40) Désiradiens pour douleurs abdominales, vingt-cinq (25) ont été opérés dont seize (16) d'appendicite. Y a-t-il eu une deuxième psychose à un an d'intervalle, alors que le médecin actuel de l'île, collabore avec la DDASS ?

d'autre part l'opinion de deux Scientifiques et un fait divers

1- le Professeur Philippe HARTEMANN, Professeur de Santé Publique à la Faculté de Médecine de Nancy et membre du RNSP, m'écrivait le 04 Novembre 1996 (lettre jointe):

"quand au résultat des analyses d'eau.... ils ne sont en rien décisifs puisque les paramètres recherchés sont ceux du contrôle sanitaire de routine. Celui -ci repose sur la recherche de microorganismes indicateurs et non sur celle de pathogènes. Tout le monde sait que l'on peut retrouver des pathogènes dans une eau dite conforme aux normes de potabilité... On ne peut trouver que ce que l'on recherche et à ma connaissance les analyses effectuées en période "critique" ne permettent d'écarter aucune hypothèse. Rappelons à titre d'exemple l'épidémie du MILLWAUKEE d'origine hydrique à Cryptosporidium, aux USA en 1993 avec 400 000 cas et une eau conforme aux normes de potabilité."

2- le Professeur Robert NÈGRE, dans son livre:

L' ALIMENTATION RISQUE MAJEUR
Ecologie Systémique
Edition Elypse.

Page 89: *La très grande majorité des eaux domestiques est désinfectée au chlore. Celui -ci, en détruisant les matières organiques indésirables engendre du trichlorométhane, cancérigène, comme l'ont démontré les multiples études.... Une telle eau chlorée n'est pas plus potable qu'avant d'avoir été traitée.*

De bactériologiquement inconsommable, elle est devenue biochimiquement nocive.

Je donne cette citation, car la seule réponse de la SOGEA, à la présence de micro-organismes indésirables, est la **chloration**. Evidemment rechercher la cause de cette présence serait trop coûteuse, pour la compagnie.

3- Je citerai l'épidémie due à l'eau de Melun-Sénard, près de Paris de 1976, qui fit 10.000 victimes et que les responsables administratifs et politiques ainsi

-9-

que la CGE ont essayés d'étouffer.

Le comportement des Responsables Sanitaires dans cette affaire est curieux. Tout se passe comme s'il n'y avait qu'une seule priorité: **servir les intérêts de la SOGEA et donc de la Compagnie Générale des Eaux.** Et cela au détriment de la santé des Désiradiens.

Ainsi, Louis-Marie LECABELLEC a reçu pendant plusieurs mois des menaces de mort anonymes. Il a été victime de deux attentats sur sa voiture. Les gendarmes ne lui ont jamais procuré de protection

Le 11 Août 1996 il est victime d'une tentative de meurtre: *"il s'agissait d'un coup de poignard dont la lame de 40 cm a pénétré dans la région cardiaque; a traversé le thorax, le diaphragme, le colon, la rate, et est ressortie de 5 cm dans la région lombaire gauche."*

L'enquête des gendarmes conclue en quelques jours, à une :

"tentative de suicide destinée à donner une publicité supplémentaire à son combat"

Evidemment, aucune expertise n'a été demandée. C'est Louis-Marie LECABELLEC qui a consulté le médecin légiste du Morbihan. Ce dernier est clair:

"L'analyse médico-légale de la blessure....tend à prouver que celle-ci est la conséquence de l'action d'un tiers."

Le 1er Août 1996 le procureur de la République dépose plainte contre X pour **"Violences ayant entraîné mutilations et infirmités permanentes"**

Cette plainte a permis de mettre sous scellés, la totalité des documents concernant cette affaire. Plus tard, quand tout sera calmé, nous aurons droit à un non lieu.

Le 3 Décembre 1996 Madame NIEGER porte plainte contre moi et l'hebdomadaire Sept Mag, qui a publié mon article où j'affirmais :

"En ce qui me concerne, jamais je n'abandonnerai les Désiradiens..... Même si la bataille semble perdue d'avance contre une administration puissante comme la DDASS, aveugle, incompétente et menteuse, complice des intérêts privés de la SOGEA et tout cela couvert par un Préfet plus soucieux d'éviter des remous que de mettre à jour un scandale dont est victime une population simple et sans défense."

La plainte a été déclarée irrecevable, parce que Madame NIEGER a **oublié** de verser 5000 Fr au Tribunal. Ainsi, on m'a enlevé l'occasion de démontrer que mes affirmations n'étaient pas une **diffamation** mais la **vérité**.

CONCLUSIONS

Les divergences d'**interprétation** des lames d'histologie, entre le Docteur GIRODROUX et le Professeur BROUSSE ,ne me regardent pas. Je suis chirurgien et ma décision opératoire est prise principalement sur la clinique où l'examen de l'abdomen est l'élément primordial : en effet, il n'est pas exceptionnel de rencontrer d'authentiques péritonites appendiculaires avec une paraclinique strictement normale.

-10-

Tous les appendices sont envoyés en anapath et dans le cas des Désiradiens un seul appendice a été qualifié de normal par le Docteur GIRODROUX.

Si un responsable avait voulu avoir la certitude qu'il y a eu un véritable problème de santé publique sur la Désirade, il aurait confié la totalité des lames d'histologie à un laboratoire indépendant du Ministère de la Santé et ayant l'habitude de la pathologie appendiculaire.

Dans un deuxième temps, il aurait nommé une commission multidisciplinaire formée de scientifiques et de médecins indépendants pour essayer de comprendre le phénomène

Enfin il aurait demandé une enquête judiciaire et financière pour essayer de savoir pourquoi la totalité de l'île n'a pas été équipée de canalisations neuves comme cela semble avoir été prévu par le projet financé? Pourquoi la canalisation sous-marine reliant la Guadeloupe à la Désirade est une canalisation pour **produits pétroliers** et non pour une eau potable?

Cette dernière enquête si elle avait lieu aurait sûrement éclairé d'un jour nouveau le mystérieux assassinat sauvage du précédent maire Max MATHURIN, mort en Octobre 1991, après la fin des travaux, mais avant la signature de leur réception.

Ainsi on voit que le fond du problème de la Désirade n'est probablement pas **médical**. Le problème de Santé Publique n'est qu'un épiphénomène d'un **scandale administratif, politique et financier**, auquel nous sommes étrangers. De nombreux médecins ont été mêlés à cette affaire (histologistes, anesthésistes, chirurgiens). Ils n'ont jamais été inquiétés. Ce qu'on nous reproche, c'est d'**avoir refusé de nous taire**. Dès le départ, nous avons demandé qu'une enquête soit menée par l'Inspection Générale et le Comité d'Ethique. Nous avons été éconduits avec ironie par le Ministre Hervé GAYMARD.

Rappelons ce que disait Albert EINSTEIN il y a cinquante ans :

Ce monde est dangereux non pas à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui savent et qui se taisent.

Nous avons refusé de faire partie de ces derniers.

Pour finir, j'aimerais rendre hommage au Docteur Lucette De LACROIX pour son courage et son honnêteté intellectuelle. C'est sûrement la personne qui connaît le mieux ce dossier. Parmi les médecins qui ont enquêté dans cette affaire, c'est la seule qui par sa pratique de médecine libérale antérieure, a été confrontée au difficile problème du diagnostic d'une appendicite.

Elle a refusé de signer un rapport **fabriqué** pour sauver la DDASS et la SOGEA en sacrifiant les seules personnes qui avaient pris la défense des Désiradiens: Louis- Marie LECABELLEC et moi-même. Vous imaginez aisément les pressions considérables et les brimades auxquelles elle a été soumise par Madame Lucina NIEGER.
